

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	13

Date de la convocation
11 septembre 2018

Date d'affichage
24 septembre 2018

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Séance du 17 septembre 2018

Le lundi 17 septembre 2018 à 20h30, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Monique SEGUIN-MANCHON.

Etaient excusé(e)s : Louis QUAIRE (procuration donnée à Catherine BESSON), Marie-Cécile SEGUIN (procuration donnée à Denis CORNILLON), Maryvonne CORNU-CHARRIER (procuration donnée à Monique SEGUIN-MANCHON).

Etaient absents : Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT, Christophe BURLING.

Secrétaire de séance : Denis CORNILLON

PERSONNEL COMMUNAL

Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un agent communal au Centre de Loisirs Sans Hébergement « Les P'tits Loups »

Le Maire rappelle que depuis la rentrée 2015, la Commune met à disposition du Centre de Loisirs « les P'tits Loups », un agent communal, pour renforcer les effectifs encadrants et tenir compte notamment des prescriptions émises par la médecine professionnelle liées à la santé de l'agent communal.

Pour des raisons financières, le CLSH s'est vu contraint de dénoncer la convention préférant recruter en direct un(e) animateur(trice), diplômé(e) et qui ne relève pas de la fonction publique territoriale. Le remboursement de la mise à disposition de l'agent communal à la Commune, demandé au CLSH, est en effet onéreux; il met en difficulté le Centre.

Pour maintenir l'emploi de l'agent communal d'une part et pour continuer d'apporter une aide technique au CLSH d'autre part, le Maire propose une mise à disposition partielle réduite à 3,5/35^{ème} (au lieu de 14,5/35^{ème}) et gratuite, donc sans contrepartie financière. Il propose aux conseillers de signer une convention pour une année.

Le Conseil municipal, après exposé du Maire,

AUTORISE le Maire à signer une convention avec le CLSH « Les P'tits Loups » pour la mise à disposition partielle et à titre gratuit, de Mme Nathalie PEMEANT, sur la base d'un horaire hebdomadaire annualisé égal à 3,5/35^{ème}, pour l'année scolaire 2018-2019.

CHARGE le Maire de prendre l'arrêté subséquent.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER